Image not found or type unknown

Complément de salaire, arrêt de travail maladie COVID

Par **bm69**, le **30/12/2020** à **15:56**

Bonjour.

Ma fille travailLE pour une mairie comme animatrice périscolaire et surveillante de cantine? donc vacataire avec un CDD renouvelé en septembre jusqu'à juillet dans un groupe scolaire. Elle est aussi AVS dans un autre groupe scolaire avec un contrat de 3 ans.

Ma question est : a-t'elle le droit à un complément de salaire par les 2 organisme qui la paie après un arrêt de travail maladie COVID 2019 (L'arrêt est de début novembre et, à ce jour, elle n'a touché que ses indemnitées journalières ?

Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **31/12/2020** à **17:39**

Bonjour

Pour bien comprendre votre sujet...

Votre fille a--elle été touchée par le coronavirus ou mise en chômage pendant une période ?

En pratique :

soit l'administration verse la part du traitement indiciaire complémentaire aux indemnités journalières, soit elle verse l'intégralité du traitement et perçoit les indemnités journalières à la place de l'agent.

Par **bm69**, le **31/12/2020** à **17:55**

Bonsoir.

Oui elle a été arrêté après avoir été testé positif au covid 19

Passez de bonnes fêtes

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés